

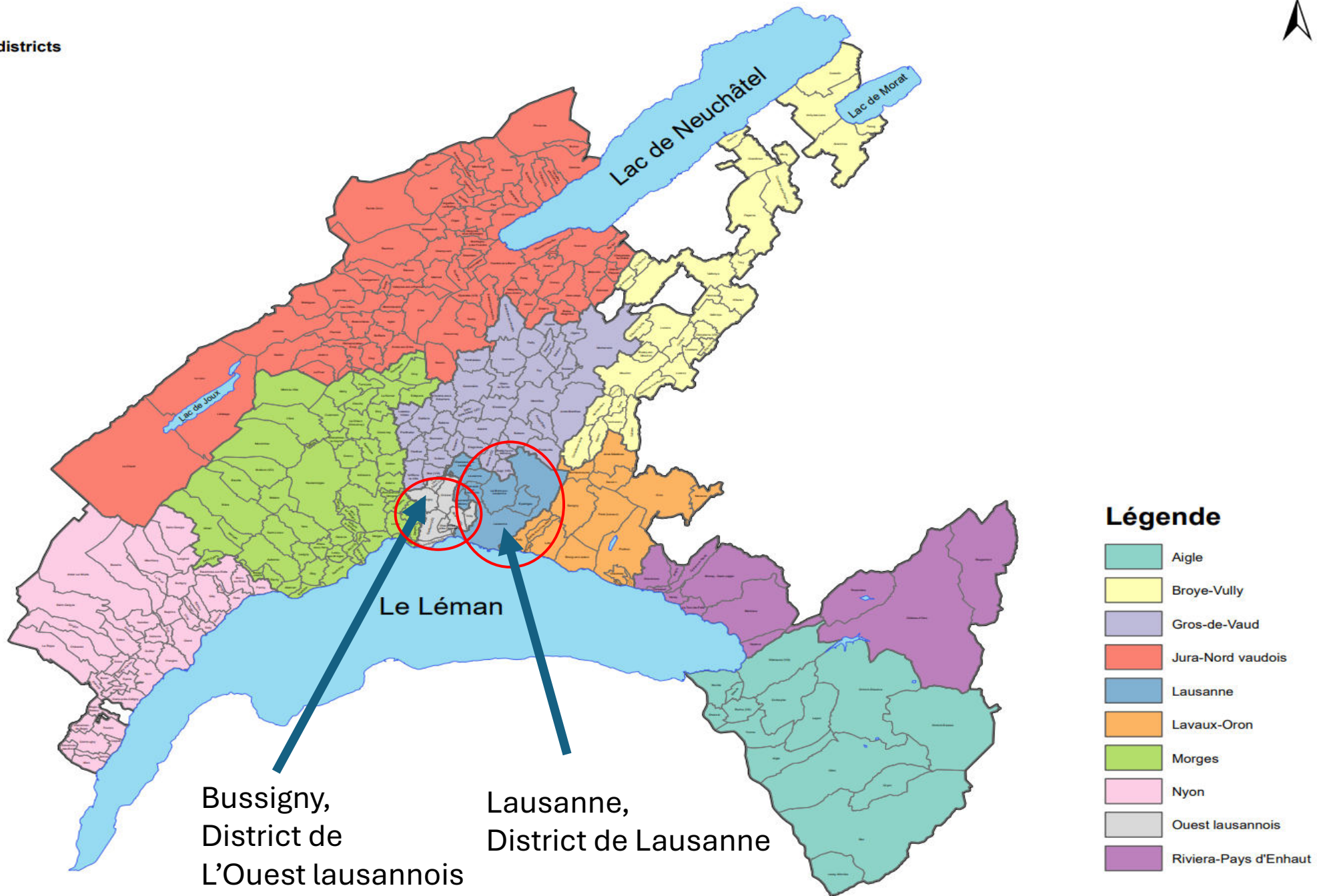
Commune de
Bussigny

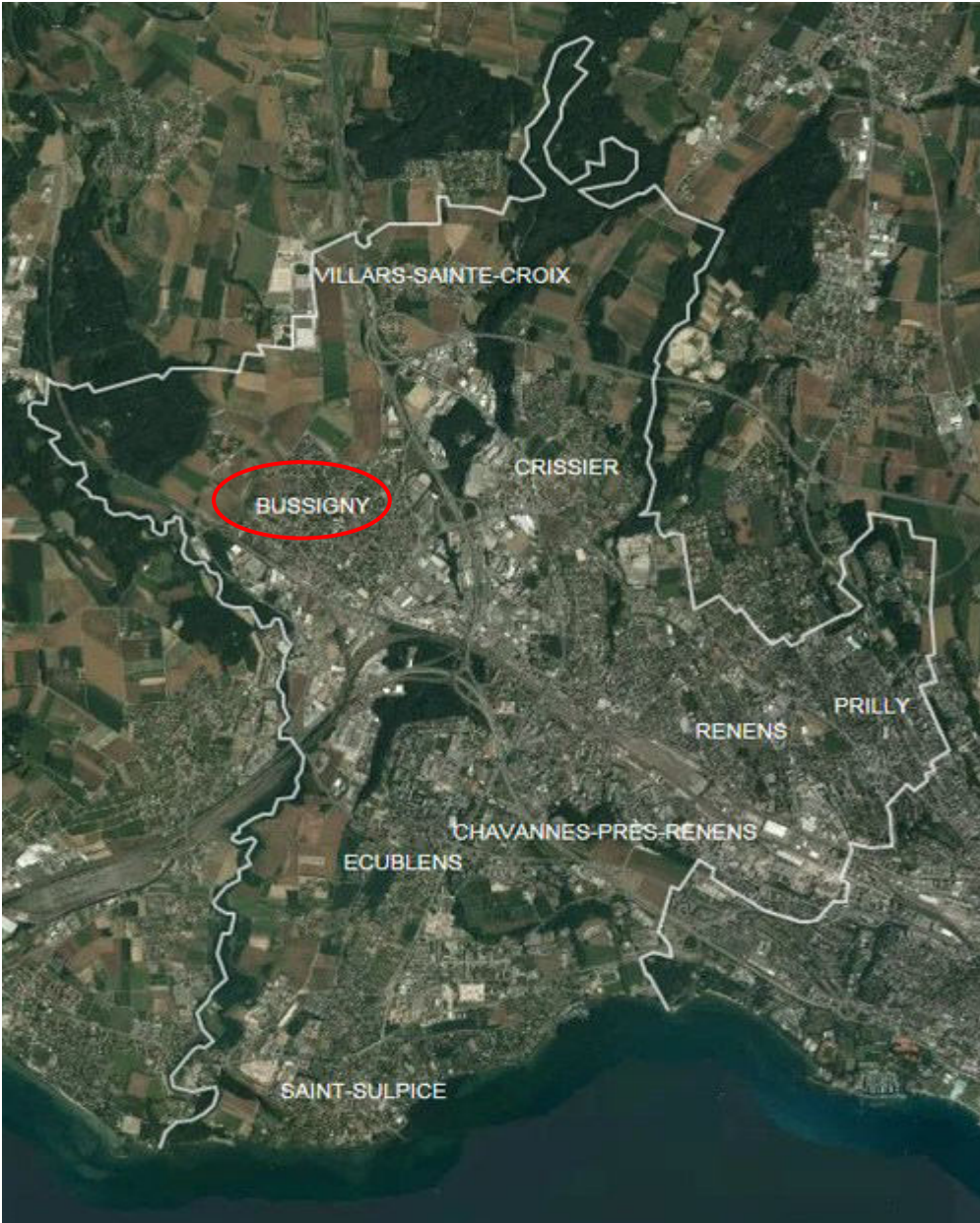
Exemples de solutions et de bonnes
pratiques

Patricia Spack Isenrich, syndique



Carte des communes et districts du canton de Vaud





Présentation de Bussigny

Localisation et cadre

Bussigny est située dans le canton de Vaud, dans le district de l'Ouest lausannois, offrant un cadre de vie agréable et dynamique.

Infrastructures et services

La commune de Bussigny propose de nombreuses infrastructures et services de qualité pour ses habitants. Par rapport aux autres communes du district, nous avons encore près de 50% de surfaces agricoles.

Connexion de transport

Bussigny bénéficie d'excellentes connexions de transport, facilitant les déplacements vers Lausanne et les environs, permettant un accès facile aux services et aux opportunités.

Situation au début des années 2000



Développement industriel initial : La région a été le lieu de la ruée vers l'ouest du développement industriel de la capitale vaudoise.

Explosion de la société de consommation : Dans les vingt dernières années, les centres commerciaux ont proliféré.

Conséquences du développement incontrôlé :

- Chaos routier et urbanistique
- Pollution de l'air et bruit en hausse

Situation dans les années 2000 :

- Zone parmi les plus polluées de Suisse, qui était incapable de respecter les normes fédérales

Coupures de presse

https://www.letemps.ch/suisse/louest-lausannois-peut-il-se-remettre-erreurs-durbanisme?srsltid=AfmBOorQOdwbwOaRmVypPb_Sw-WbfaeB9U53j0e25oeKLXie-J...

Menu Rechercher E-paper Les newsletters Le Temps Emploi

Mon compte

LE TEMPS

EN CONTINU MONDE SUISSE ÉCONOMIE VOTATIONS OPINIONS CULTURE SOCIÉTÉ SCIENCES SPORT CYBER VIDÉOS PODCASTS ARTICLES AUDIO

L'Ouest lausannois peut-il encore se remettre de ses erreurs d'urbanisme?

Le moratoire qui vise les nouveaux projets commerciaux dans l'une des régions les plus polluées de Suisse vient d'être prolongé jusqu'en décembre. Les communes, qui souhaitent continuer à se développer, s'impatientent. Leur priorité: la création d'une sortie autoroutière à Ecublens, pour alléger les embouteillages.

Yelmarc Roulet

Publié le 06 mai 2002 à 02:49.

PARTAGER LIRE PLUS TARD

Anniversaire

L'Ouest lausannois est né il y a 10 ans des ruines de ses excès

Le Schéma directeur fête ses premières réalisations visibles. Retour sur la naissance d'une identité et d'une région

Cindy Mendicino

Chaos, anarchie, chef-d'œuvre de la croissance ratée. Les formules de la presse qui qualifiaient l'Ouest lausannois au début des années 2000 n'étaient pas tendres. Et en faisaient la reine des régions mal aimées. Banlieue industrielle moribonde, esclave des centres commerciaux, périphérie lausannoise polluée à tel point qu'un moratoire est prononcé pour stopper cette frénésie. Une décision «dure, mais nous allions dans le mur», se souvient l'ancien

Cartographie d'une région en mutation



La gare de Prilly-Malley, inaugurée en juin dernier et réalisée sous l'impulsion du SDOL. Au sud, un immense quartier devrait sortir de terre. GÉRALD BOSSHARD



24Heures, article paru le 1^{er} octobre 2013.

Création du SDOL en 2003

The screenshot shows the website of the SDOL (Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois). The header features the logo 'OUEST LAUSANNOIS' and a navigation menu with links: PROJETS, STRATÉGIE, L'OUEST LAUSANNOIS, SDOL, ACTUALITÉS, INTRANET, and CONTACT. A Twitter icon is also present. The main content area is titled 'Projet / Territoire' and features the heading 'LE SCHÉMA DIRECTEUR ET SES CHANTIERS D'ÉTUDES – SDOL (2004)'. The text describes the SDOL as a 'project of territory' that provides a long-term urban planning vision. It mentions that in 2004, municipalities committed to pursuing the SDOL's objectives. The SDOL is described as an intercommunal body responsible for coordinating various thematic projects and ensuring coordination between actors. It is noted that the SDOL was created in 2003 and has since been enriched with annexes. A list of four main study areas is provided: geographical studies, transport studies, and studies on public spaces and mobility. A sidebar on the right contains an 'ACTUALITÉS' section with a date '03.11.2023' and a title '20 ANS ET UNE BONNE DOSE DE MATURITÉ ET D'EXPÉRIENCE POUR STRATÉGIE ET DÉVELOPPEMENT DE L'OUEST LAUSANNOIS (SDOL)'. It mentions a meeting on November 1st at Ecublens. Below this is a 'CONTACT' section with the name 'Benoît Biéler'.

OUEST LAUSANNOIS

PROJETS STRATÉGIE L'OUEST LAUSANNOIS SDOL ACTUALITÉS

INTRANET CONTACT

Projet / Territoire

LE SCHÉMA DIRECTEUR ET SES CHANTIERS D'ÉTUDES – SDOL (2004)

Le Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL) est un « projet de territoire » qui donne une vision de l'aménagement urbain à long terme de l'Ouest lausannois. Ce document, qui comprend un plan et un rapport, possède une valeur de contrat: en y apposant leur signature, en 2004, les Municipalités se sont engagées à poursuivre les démarches destinées à atteindre les objectifs généraux fondés sur le Schéma directeur. Le Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL) a ensuite donné son nom aux organes intercommunaux chargés de poursuivre la réflexion dans les diverses thématiques, mettre en place les projets et assurer la coordination entre les acteurs. Il s'agit notamment du bureau du SDOL qui est l'organe technique chargé de cette mise en oeuvre.

Le Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL) est issu d'une réflexion politique et d'études techniques sur la situation actuelle de l'Ouest lausannois et ses perspectives d'évolution. Publié en 2003, le SDOL s'est enrichi depuis d'annexes présentant les résultats d'études portant sur ses « chantiers d'études » :

- quatre grands chantiers d'études géographiques, délimités par des périmètres où se concentrent des actions prioritaires et stratégiques, et
- trois chantiers d'études thématiques transversaux qui analysent les transports, les espaces publics et la mobilité douce, ainsi que le patrimoine bâti et naturel dans l'ensemble de l'Ouest lausannois.

ACTUALITÉS

03.11.2023 | 20 ANS ET UNE BONNE DOSE DE MATURITÉ ET D'EXPÉRIENCE POUR STRATÉGIE ET DÉVELOPPEMENT DE L'OUEST LAUSANNOIS (SDOL)

Le 1er novembre dernier, l'anniversaire du bureau SDOL a réuni, à Ecublens, les nombreuses personnes qui ont contribué et continuent de participer à l'aventure de SDOL au sein des Communes et du Canton et parmi les partenaires tels les TI ou les Hautes Écoles.

CONTACT

Benoît Biéler

Capture d'écran du site internet du SDOL, www.sdol.ch

Votations du 3 mars 2013

Modification du 15.06.2012 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (Loi sur l'aménagement du territoire, LAT)

	Oui	Non	% Oui	% Non
Peuple	1'476'942			37.1

Participation 46.51%

Le projet a été accepté

[Résultats dans les cantons](#) / [Détails sur cet objet](#)



DROIT AU LOGEMENT
Le journal de l'ASLOCA N° 208 / février 2013
www.asloca.ch

DOSSIER
DIVORCES ET SÉPARATIONS:
Les effets sur le logement

SUISSE
VOTATION DU 3 MARS 2013 - LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
VOTEZ OUI À LA RÉVISION DE LA LAT

GENÈVE
LOGEMENT DES JEUNES
IL MANQUE PLUS DE MILLE CHAMBRES D'ÉTUDIANTS...

ASLOCA
FÉDÉRATION ROMANDE
CASE POSTALE 804
1201 GENÈVE 1

JA
GENÈVE
POSTCODE 1

DROIT AU LOGEMENT
JOURNAL DE L'ASLOCA
N° 208 / FÉVRIER 2013
TIRÉ À 999 EXEMPLAIRES

Densification à l'Ouest lausannois

[24] VAUD



[Ma commune](#) [Faits divers](#)

[Accueil](#) | [Vaud](#) | [Lausanne & Région](#) | L'Ouest lausannois se mue en eldorado de la densification

L'Ouest lausannois se mue en eldorado de la densification

Un territoire constructible grand comme Prilly s'étend dans le district, aux portes de Lausanne. Une aubaine pour les autorités des communes concernées.

24Heures, article du 25 mars 2013

Chiffres inédits

Le district de l'Ouest lausannois va «boomer» comme jamais

Dans la décennie à venir, 45 projets de quartiers pourraient amener plus de 18'000 habitants et 19'000 emplois dans les huit communes. Tour d'horizon.



Chloé Din

Publié: 07.12.2023, 06h35



À Chavannes-près-Renens, la population pourrait augmenter de 72% d'ici à 2030, avec 6300 habitants supplémentaires. Le quartier Dorigny-Horizons, près de la Bourdonnette, pourra en accueillir 1800 dès 2025.

PATRICK MARTIN



LA VILLE DU FUTUR SE CONSTRUIT À L'OUEST...

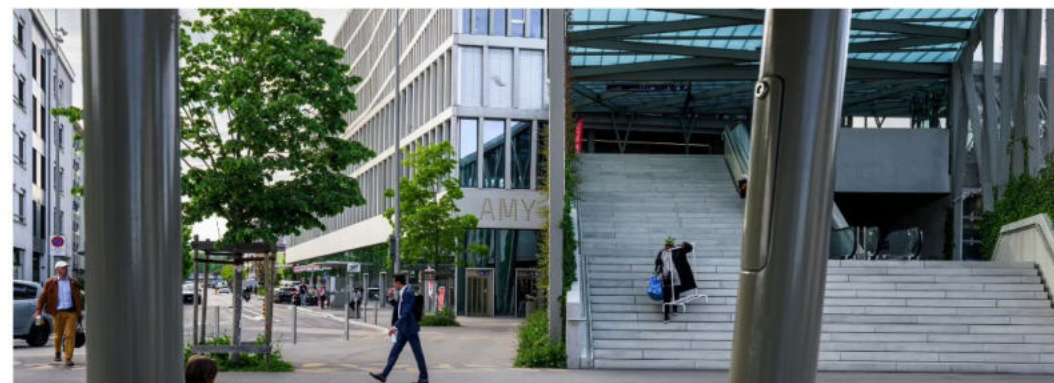
5 novembre 2024



Le district de l'Ouest lausannois prend chaque année davantage de poids économique et démographique par rapport à Lausanne. Hormis les hautes écoles et les pôles de développement

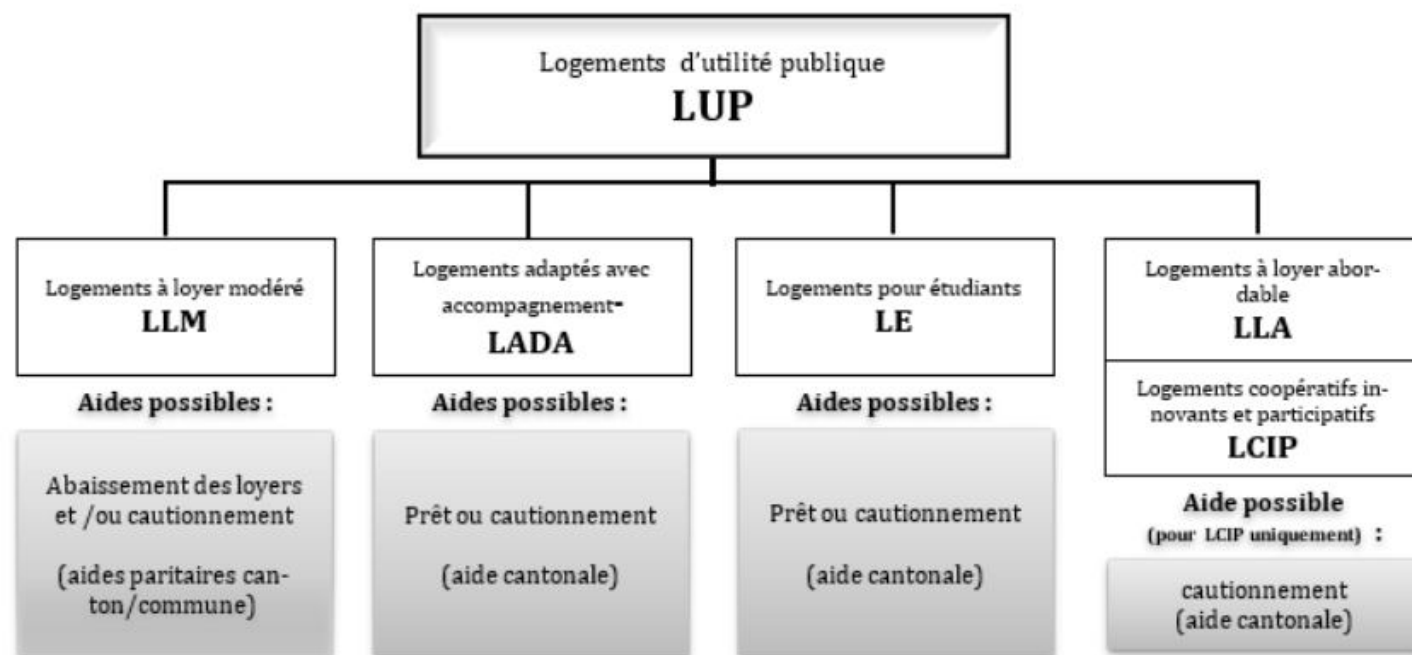
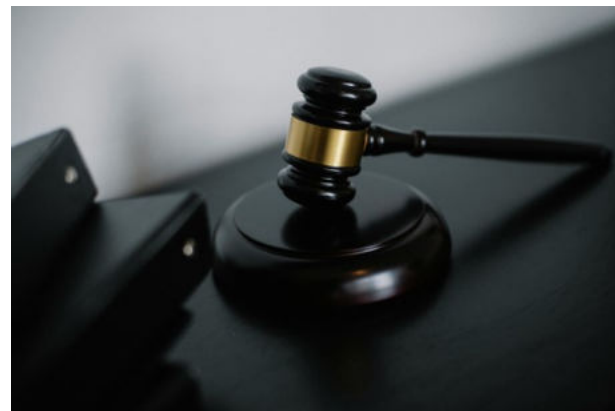
A l'Ouest (lausannois), le renouveau

LA SUISSE À 9 MILLIONS, C'EST GRAVE? Autrefois banlieue à la triste réputation devenue tendance, l'Ouest lausannois raconte comment la poussée démographique s'intensifie sur les zones intermédiaires. Plongée dans une région en pleine métamorphose



Décision de la Municipalité du 28 novembre 2012

Décision d'insérer un
quota de LUP (Logement
d'Utilité Publique) **de 8 %**
dans les nouvelles
constructions/nouveaux
plans d'affectation



2013 : analyse de la situation



Contexte (page 4) :

*Le canton de Vaud souffre de manière générale d'une pénurie préoccupante de logements. Les logements disponibles sur le marché sont à la fois rares et de plus en plus chers. **Le district de l'Ouest lausannois est particulièrement touché par la pénurie et affiche en 2012 un taux de 0,20% de logements vacants.** Cette pénurie est d'autant plus préoccupante que le canton a des perspectives de croissance démographique forte pour les années à venir, dues aussi bien à la croissance naturelle qu'à l'immigration. Les dernières estimations montrent que le canton devrait passer d'environ 710'000 habitants en 2010 à un peu moins de 800'000 en 2020 et 875'000 en 2030.*

Création d'une plateforme

En **2014**, une plateforme logement de l'Ouest lausannois est créée, et qui :

- se réunit 2 fois par an
- Avec les syndics et municipaux des 8 communes, les Présidents des Conseils communaux, des membres des commissions d'urbanisme ou autres commissions concernées, des représentants de la Confédération, du Canton et de la Ville de Lausanne
- On y traite des sujets qui sont en lien avec les activités communales liées au logement
- Lieu d'échange des bonnes pratiques et des expériences rencontrées dans les différentes communes
- Lieu de discussion sur les problématiques rencontrées en lien avec le logement.



ORDRE DU JOUR DE L'ATELIER

BUSSIGNY
CHAVANNES-PRÈS-RENNES
CRISSIER
ÉCUBLENS
PRILLY
RENNES
SAINT-DULPICE
VILLARS-SAINTE-CROIX



#18 LE KALÉIDOSCOPE DES ACTIVITÉS COMMUNALES LIÉES AU LOGEMENT

De l'hébergement d'urgence aux plans d'affectation, en passant par le droit de préemption ou la gérance, les activités des Communes qui concernent le logement sont variées et transversales. État des lieux et perspectives à l'occasion des 10 ans de la plateforme logement de l'Ouest lausannois.

MERCREDI 20 MARS 2024, 17H-19H30
(suivi d'un apéritif), à BUSSIGNY, salle du Conseil, rue des Collèges 2.
RER Bussigny gare (+ 6 min à pied) ou bus 35, 56, 58 (via Bussigny gare), arrêt « Bussigny, Grand-Record ».

PARTICIPANTS
Municipales et municipaux, ainsi que chef-fes de service du logement, du social et de l'urbanisme des huit communes de l'Ouest lausannois. Directeur cantonal du logement. Représentant de l'OFL.

ORGANISATION
COMMUNES Didier Divorne, municipal à Renens, président de la PFL-OL, Caroline Albikar Pochon, municipale à Crissier, vice-présidente de la PFL-OL.
CANTON Florian Failloubaz, Direction du logement.
BUREAU SDOL Benoît Biéler, directeur SDOL, Joël Christin, chef de projet PFL-OL.

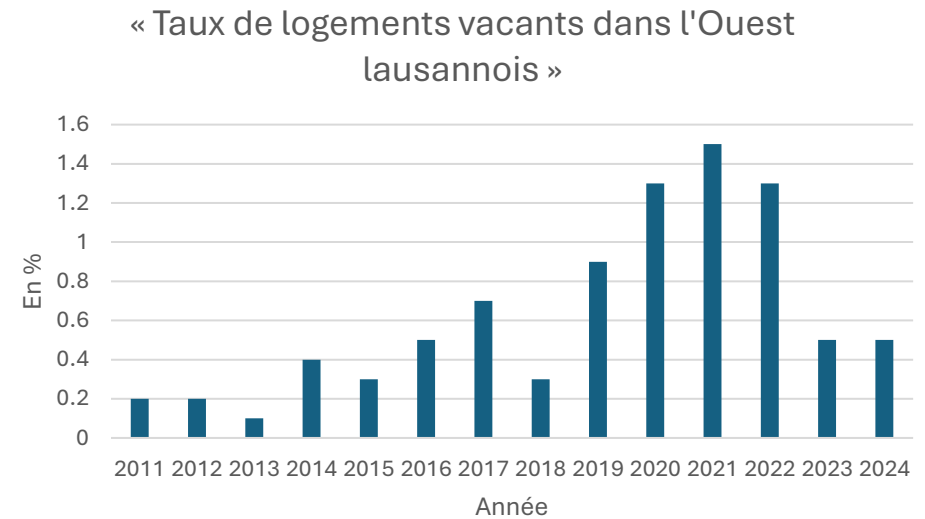
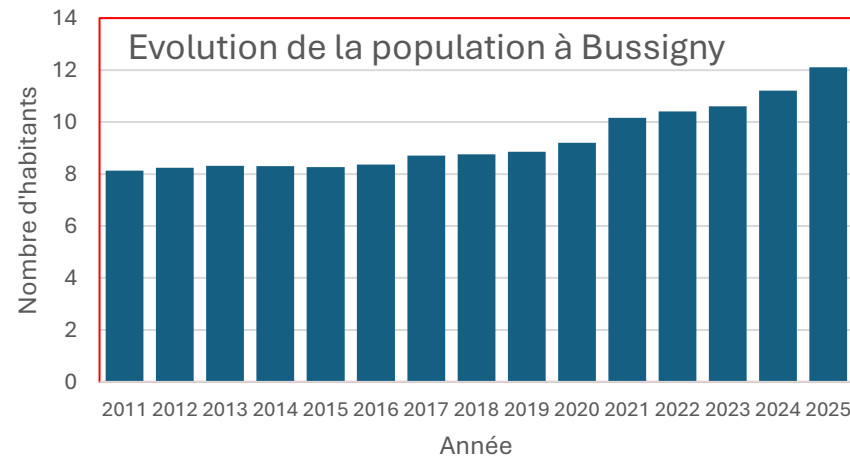
ORDRE DU JOUR

- Accueil par la syndique de Bussigny - P. Spack Isenrich
- La PFL-OL et ses 10 ans / Thème de l'atelier - D. Divorne
- Informations et actualités - F. Failloubaz
- Activités logement (questionnaires rendus) - J. Christin
- Exemples d'activités liées au logement
Chavannes : étude Objectif logement - E. Camacho
Écublens : réglementation et application de l'aide communale pour le logement - S. Nicod
Bussigny : création d'un poste dédié au logement.
Organisation et transversalité. - P. Spack Isenrich
Renens : coordination avec la police des constructions. - C. Merz
- Tables de discussion
- Conclusion et remerciements - D. Divorne
- Apéritif offert par la Commune de Bussigny

Prochain atelier (#19) : mercredi 6 novembre 2024.



Pression immobilière



Attractivité de l'Ouest lausannois

Menu Rechercher Epaper Les newsletters Le Temps Emploi

Mon compte

LE TEMPS

EN CONTINU MONDE SUISSE ÉCONOMIE VOTATIONS OPINIONS CULTURE SOCIÉTÉ SCIENCES SPORT CYBER VIDÉOS PODCASTS ARTICLES AUDIO

CHARTRE

ACCUEIL > ÉCONOMIE  Réservé aux abonnés

Pourquoi l'Ouest lausannois subit une forte pression immobilière

La croissance démographique vaudoise s'est répartie de façon inégale sur le territoire, au gré du degré d'avancement des plans d'aménagement communaux. Certains districts sont à la traîne, souligne une étude



Le Temps, 5 septembre 2025

[Site internet d'ERL - Economie Région Lausanne](#)

LES CENTRES D'INNOVATION FLEURISSENT DANS L'OUEST LAUSANNOIS

25 septembre 2024



Agrandissement devenu indispensable du parc technologique de l'EPFL, le futur bâtiment Ecotope, situé sur un site voisin de la haute-école, a été dessiné par les bureaux d'architecture 3XN et Itten-Brechbühl, auteurs notamment du siège du CIO à Vidy.

Futur Ecotope de l'EPFL, Unlimitrust campus de Sicpa inauguré l'an passé... Les extensions et les créations de parcs technologiques de grande envergure dédiés à l'innovation prospèrent à l'ouest de la capitale vaudoise. La proximité des hautes écoles hors les murs de Lausanne et la disponibilité de terrains en sont la cause principale. Ces développements, avec leur cortège d'entreprises innovantes et d'emplois à haute valeur ajoutée, contribuent toutefois à la renommée et à la prospérité de l'agglomération tout entière.

Ecotope est une déclinaison élégante à l'économie du terme « biotope », dans le sens d'un milieu offrant des conditions optimales au développement des activités qui s'y déroulent.

En choisissant cette appellation pour l'extension de son parc technologique, la Fondation EPFL Innovation Park (FEIP) rappelle en effet la vocation de cette infrastructure. Celle-ci consiste à offrir « un lieu privilégié pour toute société innovante, de la start-up à la multinationale qui désire s'y établir, collaborer et interagir avec le campus ». Cela avec pour objectif de stimuler l'innovation et de favoriser le transfert de technologies pour des applications pratiques, renforçant ainsi l'ouverture de la haute école vers le monde de l'économie et des entreprises.

En 2022, lancement de l'étude logement

But :

- dresser un diagnostic des besoins de la population, des tendances rencontrées et des chantiers en cours ou finis, avec focus sur les quartiers ou parcelles où la commune a un fort potentiel d'intervention, p.ex. parce qu'elle les possède ou parce qu'elle peut fixer des règles.
- poser les jalons de la politique du logement avec des recommandations et des conseils afin de fournir des données indispensables pour modéliser l'offre ainsi que les besoins et pour piloter cette politique, y compris en termes d'urbanisme.

CBRE

Politique de l'habitat et du logement de Bussigny

Commune de Bussigny

25 mars 2024, Version finale



9 mesures proposées par CBRE

Une feuille de route : 9 mesures

Mesure 1	Mettre en place des quotas de logement d'utilité publique dans les documents réglementaires d'urbanisme (plan directeur communal, plans d'affectation)
Mesure 2	Etablir un règlement d'attribution des logements d'utilité publique et des logements du parc immobilier appartenant à la commune et à ses partenaires
Mesure 3	Etendre le règlement d'attribution des logements LLA à l'ensemble du parc immobilier en main communale, voir à une partie du parc privé, grâce à une charte (convention, incitations)
Mesure 4	Mettre en place une liste centralisée de demande et d'attribution des logements d'utilité publique (en main communale, sous gestion de MOUP ou sous gestion privée : sur base volontaire)
Mesure 5	Préserver le parc existant en contrôlant activement les demandes de permis de construire adressées à la commune (rénovation L3PL) grâce à un outil d'analyse des cas permettant de proposer des orientations de mix typologiques/prix répondant aux objectifs de politique d'habitat de la commune
Mesure 6	Accompagner le vieillissement à domicile et/ou proposer un accompagnement social au déménagement couplé à la construction de logements adaptés sur la dernière parcelle communale (Taborin) et/ou sur les parcelles de partenaires (SVL, propriétaires privés) (voir mesure 7)
Mesure 7	Influencer la programmation et l'attribution de la parcelle communale + SVL (mix typologique, attribution) en accord avec la politique du logement communal
Mesure 8	Influencer la programmation (mix typologique) et l'attribution du site Veillon 2 et 3 en accord avec la politique du logement communal et les propriétaires
Mesure 9	Activer le droit de préemption L3PL selon une grille d'aide à la décision afin d'acheter des terrains ou des immeubles pour réaliser du LUP à destination des public-cibles « politique de l'habitat »

Vaud : nouvelle loi LPPPL depuis 2018

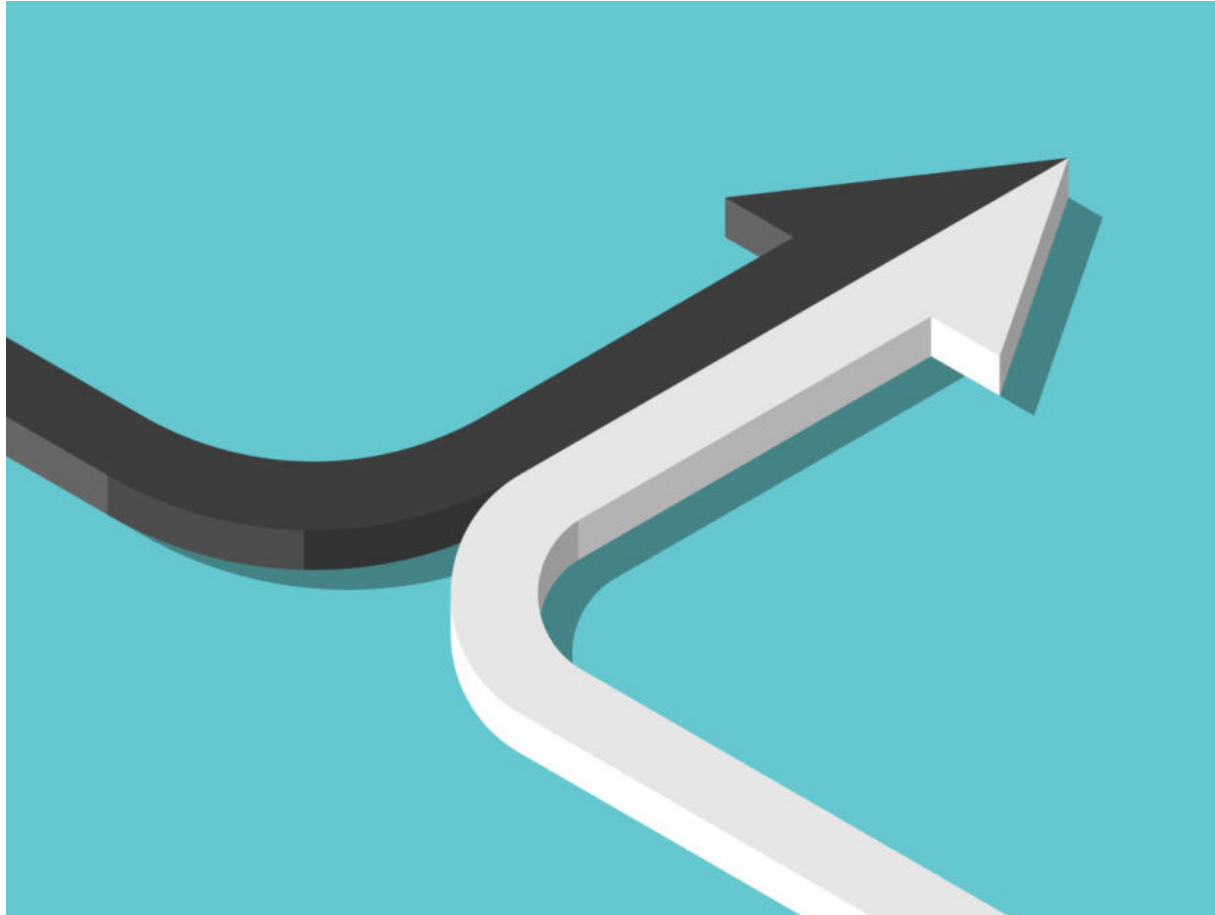
Entrée en vigueur dès le 01.01.2018 (Actuelle) Document généré le : 10.11.2021	
LOI sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) du 10 mai 2016	840.15
LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD	
vu l'article 67 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003	
vu la loi du 9 septembre 1975 sur le logement	
vu le projet de loi présenté par le Conseil d'Etat	
décrète	
Titre I	Buts
Art. 1	Buts
¹ La présente loi a pour buts :	
a. de lutter contre la pénurie de logements en conservant sur le marché des logements loués qui correspondent aux besoins de la population (préservation du parc locatif) ;	
b. de promouvoir la construction de nouveaux logements qui correspondent aux besoins de la population (promotion du parc locatif).	
Titre II	Préservation du parc locatif
Chapitre I	Principes généraux
Art. 2	Définition de la pénurie - Champ d'application territorial
¹ Il y a pénurie au sens de la loi lorsque le taux global de logements vacants, à l'échelle du district, est durablement inférieur à 1,50% ; ce taux est déterminé en prenant la moyenne, sur les trois dernières années, du taux de logements vacants établi annuellement par le département en charge de la statistique.	
² Les dispositions du présent Titre s'appliquent uniquement dans les districts où sévit la pénurie de logements au sens de l'alinéa 1. Le Conseil d'Etat en arrête la liste et la publie annuellement dans la Feuille des avis officiels.	

Elle permet aux communes d'acheter de manière prioritaire un bien-fonds (bâti ou non bâti) mis en vente et déjà affecté en zone à bâtir légalisée, dans le but d'y créer des logements d'utilité publique (LUP).

Ainsi, en novembre 2024, la commune a acquis un immeuble de 12 appartements et 3 commerces, dans le but d'en faire des logements d'utilité publique.

Elle a également acheté 4 autres maisons, sans exercer de droit de préemption, afin d'élargir son portefeuille foncier.

Constructions sur le territoire



Constructions de logements par le canton : Le canton veut construire sur ses parcelles des logements d'utilité publique – env. 150 logements sur trois parcelles

Construction de logements par la commune : sur une parcelle adjacente à ces trois parcelles ; réflexions et partenariat avec le canton pour également construire sur cette parcelle

Règles d'attribution des logements LUP

Entrée en vigueur dès le 01.01.2018 (Actuelle) Document généré le : 10.11.2021	
LOI	840.15
sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)	
du 10 mai 2016	
LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD	
vu l'article 67 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003	
vu la loi du 9 septembre 1975 sur le logement	
vu le projet de loi présenté par le Conseil d'Etat	
décrète	
Titre I	Buts
Art. 1	Buts
¹ La présente loi a pour buts :	
a. de lutter contre la pénurie de logements en conservant sur le marché des logements loués qui correspondent aux besoins de la population (préservation du parc locatif) ;	
b. de promouvoir la construction de nouveaux logements qui correspondent aux besoins de la population (promotion du parc locatif).	
Titre II	Préservation du parc locatif
Chapitre I	Principes généraux
Art. 2	Définition de la pénurie - Champ d'application territorial
¹ Il y a pénurie au sens de la loi lorsque le taux global de logements vacants, à l'échelle du district, est durablement inférieur à 1,50% ; ce taux est déterminé en prenant la moyenne, sur les trois dernières années, du taux de logements vacants établi annuellement par le département en charge de la statistique.	
² Les dispositions du présent Titre s'appliquent uniquement dans les districts où sévit la pénurie de logements au sens de l'alinéa 1. Le Conseil d'Etat en arrête la liste et la publie annuellement dans la Feuille des avis officiels.	

La LPPPL permet aux communes d'adopter un règlement pour définir les règles d'attribution des logements d'utilité publique (LUP). Dans ce cadre, un projet de règlement sera probablement présenté au Conseil communal en février 2026, s'agissant des logements à prix abordables (un règlement existe déjà pour les logements à prix modérés).

Création d'une cellule logement dans l'OL

[Accueil](#)[ARASOL ▾](#)[Prestations ▾](#)[Actualités](#)[Contact ▾](#)[021 316 84 00](#)

Logement

Prévenir la Perte et Favoriser la Stabilité

Face à l'un des enjeux majeurs de la politique sociale actuelle, il est essentiel d'agir pour éviter la perte d'un toit et garantir des conditions de vie dignes et stables. Si vous rencontrez des difficultés liées au logement, nous pouvons vous accompagner dans la recherche de solutions adaptées.



Synthèse

Pour répondre aux enjeux liés à la densification de Bussigny et pour limiter les effets de la forte pression immobilière, la commune a :

- **2012** → Décidé de fixer un taux minimum de 8% de LUP dans les nouvelles constructions ;
- **2014** → Créé une plateforme régionale de réflexion au niveau de l'Ouest lausannois ;
- **Depuis 2018** → Utilisé les outils mis à disposition par la LPPPL comme la préemption ;
- **2022** → Réalisé l'étude «Objectif logement».

En cours aujourd'hui:

- Projet de construction en commun avec le canton et autres = créer davantage de LUP.
- Adaptation des règlements communaux pour l'attribution des LUP sur le territoire de notre commune ;
- Inscrire une dimension logement forte dans le Plan d'affectation communal en cours de renouvellement ;
- Renforcer le soutien à la population qui fait face à des difficultés grâce à des structures sociales dédiées au logement (cellule logement ARASOL, Le Défi, prévention par la commune).

Merci pour votre attention !



www.bussigny.ch



Ville de Bussigny



[mybussigny](#)



Ville de Bussigny